

## Séance ordinaire du 14 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire tenue le mardi 14 mai 2019 à 19 h 30 à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent madame et messieurs les conseillers, Joanie Généreux, Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue et Denis Chagnon.

Également présentes : M<sup>e</sup> Isabelle François, directrice générale et greffière ainsi que M<sup>me</sup> Micheline Quilès, trésorière et directrice générale adjointe.

M<sup>me</sup> Nancy Beauregard dépose le mémoire intitulé "Sécurité piétonnière à Saint-Césaire en 2019 : Des solutions par et pour les citoyens !" au nom du collectif citoyen "Sécurité piétonnière à Saint-Césaire, j'y participe!"

### Résolution 2019-05-194

#### Procès-verbaux des 9 et 18 avril 2019 / Adoption

Une copie des procès-verbaux des séances des 9 et 18 avril 2019 a été remise à chacun des membres du Conseil selon les dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), la greffière est dispensée de la lecture.

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que les procès-verbaux des séances des 9 et 18 avril 2019 soient et sont adoptés tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-05-195

#### Approbation des comptes payés, payables et recevables

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que les comptes payés, payables et recevables inscrits sur les listes soient et sont acceptés tels que présentés à savoir :

Comptes payés	Montant
Chèques n <sup>os</sup> 52 660 à 52 669 52 767 à 52 860	867 846,07 \$
Comptes payables	Montant
Chèques n <sup>os</sup> 52 879 à 52 984	151 740,39 \$
Comptes recevables	Montant
Comptes n <sup>os</sup> 9FD000048 à 9FD000056	13 337,54 \$

Adoptée à l'unanimité

**Première période de questions**

## Séance ordinaire du 14 mai 2019

### Résolution 2019-05-196

#### Dépôt de documents

---

En vertu du *Règlement numéro 186 sur la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats*, M<sup>e</sup> Isabelle François, à titre de directrice générale, a autorisé les propositions suivantes :

- Contrat avec la compagnie Les Ateliers en Piste de Saint-Jean-sur-Richelieu pour un spectacle de cirque et d'animation d'ateliers de cirque pour l'événement de la Fête de la Famille du 18 août 2019, le tout pour le cachet de 1 050 \$ plus les taxes, tel qu'il appert audit contrat.

### Résolution 2019-05-197

#### Nomination d'un maire suppléant

---

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** que M. Denis Chagnon, conseiller, soit et est nommé maire suppléant pour la période allant du 14 mai au 11 juin 2019 et, il est, par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire tous les effets bancaires en l'absence du maire.

**Il est de plus résolu** que M. Chagnon, soit aussi nommé substitut afin de remplacer, au besoin, le maire aux réunions de la MRC de Rouville.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-05-198

#### Procédure de réception et de traitement d'une plainte à l'égard du processus d'appel d'offres publics de la Ville de Saint-Césaire / Adoption

---

**Considérant** l'obligation pour les municipalités d'adopter une procédure de réception et de traitement d'une plainte à l'égard du processus d'appel d'offres public en conformité des dispositions de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (RLRQ c. A-33.2.1) et de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ. C. C-19);

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'adopter la "*Procédure de réception et de traitement d'une plainte à l'égard du processus d'appel d'offres public de la Ville de Saint-Césaire*" telle que rédigée.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-05-199

#### Remise de médailles du Lieutenant-gouverneur à des citoyennes le 28 avril 2019 / Motion de félicitations

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

### **Séance ordinaire du 14 mai 2019**

**Et résolu que** la Ville de Saint-Césaire transmette ses plus sincères félicitations aux résidentes de Saint-Césaire qui ont été honorées, le 28 avril dernier, à l'occasion de la cérémonie de remise de la "Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec", à savoir:

**Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés (argent)**

Madame Cécile Choinière,  
Madame Gisèle Desroches.

**Médaille du lieutenant-gouverneur pour la jeunesse (bronze)**

Madame Alexa Senay.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2019-05-200**

#### **École Saint-Vincent – Levée de fonds souper spaghetti / Entérinement**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'entériner l'achat de six (6) billets au prix de 15 \$ chacun pour la levée de fonds lors d'un souper spaghetti de l'école Saint-Vincent de Saint-Césaire qui a eu lieu le 4 mai dernier.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2019-05-201**

#### **Ville de Saint-Césaire - 30<sup>e</sup> édition de l'Omnium de golf / Autorisation d'inscription**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription d'un quatuor à la 30<sup>e</sup> édition de l'Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire qui aura lieu le 7 juin prochain au club de golf de Saint-Césaire, le tout pour le prix de 500 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2019-05-202**

#### **Ville de Bedford – 29<sup>e</sup> édition du tournoi golf / Autorisation d'inscription**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'autoriser l'inscription de deux (2) élus à la 20<sup>e</sup> édition du tournoi de golf de la Ville de Bedford qui aura lieu le 12 juin prochain au club de golf de Farnham, le tout pour le prix de 280 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

### **Résolution 2019-05-203**

#### **Embauche de pompiers recrues à temps partiel / Autorisation**

**Considérant** la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie (SSI);

**En conséquence,**

## Séance ordinaire du 14 mai 2019

### Il est proposé par Michel Denicourt

**Et résolu** de procéder à l'embauche au poste de pompier recrue à temps partiel des candidats suivants :

- M. Shaw Gélinas;
- M. Dannick Tremblay;
- M. Maxime Ouimet;
- M. Robert Anthony Tintaya Cordova;
- M. Christophe Deschamps.

La rémunération associée à ce poste est établie selon la grille salariale en vigueur des pompiers de la Ville et comprend une période de probation de 12 mois. L'embauche est conditionnelle à un examen médical satisfaisant.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-05-204

#### Pompier à temps partiel niveau 1 / Nomination

**Considérant** la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie (SSI);

**En conséquence,**

### Il est proposé par Jacques Bienvenue

**Et résolu** que M. Francis Lapointe soit promu au poste de pompier à temps partiel niveau 1, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 avec ajustement de son salaire au taux en vigueur pour ce poste rétroactivement à cette date.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-05-205

#### Ventilateurs VPP et évacuateur de gaz / Acquisition (remplacement)

**Considérant** la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie (SSI);

**En conséquence,**

### Il est proposé par Joanie Généreux

**Et résolu** de procéder à l'achat d'un ventilateur portable à batterie haute performance 20 pouces (4 850 \$) et d'un ventilateur évacuateur des gaz avec conduit rétractable 12 pouces (789,90 \$) auprès de Boivin & Gauvin inc. de Trois-Rivières pour le prix total de 5 639,90 \$ plus les taxes, tel qu'il appert des soumissions n<sup>os</sup> 15004 et 15063 datées des 27 mars et 4 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 mai 2019

**Résolution 2019-05-206**

**Véhicule d'urgence unité de service n° 1052 / Acquisition (remplacement)**

---

**Considérant** la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie (SSI);

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** de procéder à l'acquisition d'un véhicule d'urgence Dodge Durango SSV 2015 auprès de Leslie Emergency Vehicles Ltd., de Milton (Ontario) pour un montant de 22 500 \$ plus la taxe de vente, tel qu'il appert de la facture n° 219420 datée du 2 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-05-207**

**Rapport des plans de mise en œuvre de l'an 7 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie / Approbation**

---

**Considérant** le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville;

**Considérant** que le directeur du service de Sécurité incendie a déposé au Conseil municipal le rapport annuel d'activités relativement à la 7<sup>e</sup> année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Rouville;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'autoriser le dépôt du rapport annuel d'activités *Plan de mise en œuvre de la Ville de Saint-Césaire* relativement à la 7<sup>e</sup> année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville;

**Et résolu également** de transmettre copie de ce rapport au responsable du schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville afin d'achever le rapport final de la 7<sup>e</sup> année du Schéma de couverture de risques de la MRC de Rouville et de requérir de la MRC que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire, au ministre de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-05-208**

**Installation de signalisation dans le rang du Haut-de-la-Rivière Sud / Autorisation**

---

**Considérant** la recommandation de M. Étienne Chassé, directeur du service de Sécurité incendie (SSI);

**Et résolu** d'ajouter des panneaux de signalisation sur le rang du Haut-de-la-Rivière Sud, tel que le plan déposé, à savoir:

**Séance ordinaire du 14 mai 2019**

- vitesse réduite à un maximum de 65 km/h dans la courbe entre les adresses 246 à 250 de chaque côté de la voie;
- vitesse maximale 80 km/h ajoutés entre les adresses 212 à 256 de chaque côté de la voie;

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-05-209**

**IS / 2019-01-034 / Travaux de scellement de fissures sur des rues et rangs de la Ville de Saint-Césaire / Adjudication**

**Considérant** que la Ville a procédé par invitation à soumissionner pour des travaux de scellement de fissures, le 15 avril dernier auprès de deux (2) entreprises;

**Considérant** que la soumission de l'un des invités n'a pu être ouverte que le 3 mai 2019 étant donné l'erreur de distribution d'enveloppe dans un autre service de la Ville;

**Considérant** la réception et l'ouverture des soumissions les 2 et 3 mai 2019, à savoir :

Soumissionnaire	Unité	Quantité Mètre linéaire	Prix unitaire avant taxes	Prix global estimé avant taxes			
Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) Sainte-Cécile- de-Milton	Mètre linéaire	50 000	1,08 \$/	54 000 \$			
					Option Quantité Mètre linéaire	Prix unitaire avant taxes	Prix global estimé avant taxes
					40 000	1,08 \$	43 200 \$

Soumissionnaire	Unité	Quantité	Prix unitaire avant taxes	Prix global estimé avant taxes			
Le Groupe Lefebvre inc Saint-Eustache	Mètre linéaire	50 000	1,85 \$/	92 500 \$			
					Option Quantité Mètre linéaire	Prix unitaire avant taxes	Prix global estimé avant taxes
					40 000	1,85 \$	74 000 \$

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'adjuger le contrat IS / 2019-01-034 – Travaux de scellement de fissures sur des rues et rangs de la Ville de Saint-Césaire au plus bas soumissionnaire conforme: Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) de Sainte-Cécile-de-Milton pour le prix global de 54 000 \$ plus les taxes, le tout tel qu'il appert de la soumission datée du 24 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 mai 2019

**Résolution 2019-05-210**

**Chevaliers de Colomb – Tournoi de pêche familial – Demande d'utilisation du quai de l'avenue de l'Union / Autorisation**

---

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'accorder la permission, à l'organisation des Chevaliers de Colomb de Saint-Césaire, d'utiliser le quai de l'avenue de l'Union, le samedi 15 juin 2019 de 6 h à 22 h pour la tenue du Tournoi de pêche familial, le tout sur présentation à la Ville, d'une preuve de couverture d'assurance responsabilité en vigueur pour toute la durée de l'événement et ce, avant la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-05-211**

**Installation d'une glissière de sécurité sur le rang Chaffers / Autorisation**

---

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** d'autoriser l'achat et l'installation d'une glissière de sécurité sur le rang Chaffers vers le numéro civique 111, le tout auprès de l'Entreprise Ployard 2000 inc. de l'Avenir pour le prix de 7 190,48 \$ plus les taxes, tel qu'il appert de la soumission n° !09075 datée du 1<sup>er</sup> mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-05-212**

**Poste au service de l'Urbanisme / Embauche d'un stagiaire**

---

**Considérant** la recommandation du responsable du service de l'Urbanisme, M. Jonathan Massicotte;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Et résolu** d'entériner l'embauche M. Nicolas Vigneault en tant que stagiaire temporaire au poste d'inspecteur en bâtiments et environnement selon la convention de stage intervenue le 15 mars 2019;

**Et résolu également** que la rémunération associée à ce poste est établie selon l'entente intervenue et ce, rétroactivement au 6 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-05-213**

**Désignation d'un inspecteur en bâtiments et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme et de certains règlements municipaux et pour l'émission des permis et certificats (stagiaire)**

---

**Il est proposé par Michel Denicourt**

## Séance ordinaire du 14 mai 2019

**Et résolu** de désigner rétroactivement au 6 mai 2019, inspecteur stagiaire en bâtiments et environnement, M. Nicolas Vigneault, pour l'application de la réglementation d'urbanisme et de certains règlements municipaux incluant l'émission de permis et certificats pour la Ville de Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-05-214

**DM-04-2019 par M<sup>me</sup> Annie Dessureaux et M. Dominique De Santis, propriétaires, lot n° 1 593 905 situé au 141, rang de la Grande-Barbue / Autorisation**

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M<sup>me</sup> Annie Dessureaux et M. Dominique De Santis, propriétaires au 141, rang de la Grande-Barbue, lot n° 1 593 905 du cadastre du Québec concernant la construction d'un garage pour lequel la hauteur totale excéderait la norme maximale prescrite au règlement de Zonage n° 92-2005 et amendements;

**Considérant** que l'approbation de cette dérogation mineure aurait comme effet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire résidentiel de type garage isolé, d'une hauteur total de 7,37 mètres, et ainsi d'autoriser une dérogation de 1,87 mètre sur la norme actuellement en vigueur;

**Considérant** que l'autorisation de la demande ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété par les propriétaires des immeubles voisins;

**Considérant** que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

**Considérant** qu'un avis public a été affiché à l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le 18 avril 2019;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 4 avril 2019, recommande au Conseil municipal, d'autoriser la dérogation mineure n° DM-04-2019;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'autoriser la dérogation mineure n° DM-04-2019 demandée par M<sup>me</sup> Annie Dessureaux et M. Dominique De Santis, propriétaires au 141, rang de la Grande-Barbue, lot n° 1 593 905, comme suit :

- Hauteur du bâtiment accessoire résidentiel de type garage isolé fixée à 7,37 mètres.

Adoptée à l'unanimité

### Résolution 2019-05-215

**DM-05-2019 par M. Francis Picard, mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., lots n<sup>os</sup> 1 592 190 et 1 592 191 situés au 2074, route 112 / Autorisation sous conditions**

**Considérant** qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Francis Picard, mandataire pour la propriétaire 8770433 Canada inc., concernant l'implantation d'un bâtiment commercial projeté sur les lots



## Séance ordinaire du 14 mai 2019

n<sup>os</sup> 1 592 190 et 1 592 191 du cadastre du Québec, situé au 2074, route 112;

**Considérant** que l'acceptation de cette demande aurait comme effet, d'autoriser pour ce bâtiment une implantation dont la marge de recul arrière serait d'un (1) mètre, alors que le règlement de Zonage n<sup>o</sup> 92-2005 et amendements fixe plutôt cette marge de recul arrière minimale à cinq (5) mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation de quatre (4) mètres sur la norme actuellement en vigueur;

**Considérant** que l'acceptation de cette demande aurait aussi comme effet, d'autoriser pour cet immeuble commercial, l'aménagement d'une entrée charretière d'une largeur de onze (11) mètres, alors que le règlement de Zonage n<sup>o</sup> 92-2005 et amendements fixe plutôt cette largeur maximale à dix (10) mètres, ayant ainsi comme effet d'octroyer une dérogation d'un (1) mètre sur la norme actuellement en vigueur.

**Considérant** que cette demande de dérogation mineure se rattache au PIIA-08-2019 autorisé sous la résolution n<sup>o</sup> 2019-05-216;

**Considérant** que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**Considérant** que le refus de la demande pourrait causer un préjudice sérieux au requérant;

**Considérant** qu'un avis public a été affiché à l'Hôtel de Ville et publié sur le site internet de la Ville le 26 avril 2019;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa séance du 2 mai 2019 recommande au Conseil municipal, d'autoriser la dérogation mineure n<sup>o</sup> DM-05-2019 en y adjoignant deux conditions;

**En conséquence,**

**Il est proposé par Joanie Généreux**

**Et résolu** d'autoriser la dérogation mineure n<sup>o</sup> DM-05-2019 demandée par M. Francis Picard, mandataire pour la propriétaire 8770433 Canada inc., pour les lots n<sup>os</sup> 1 592 190 et 1 592 191 du cadastre du Québec, situé au 2074, route 112, comme suit et sous les conditions suivantes :

### Dérogations mineures

- Marge de recul du bâtiment commercial fixé à 1 mètre;
- Largeur de l'entrée charretière du bâtiment commercial fixée à 11 mètres;

### Conditions :

- Une clôture opaque d'une hauteur de 1,8 mètre devra être aménagée sur toute la ligne de lot mitoyenne entre le lot n<sup>o</sup> 4 586 508 et celui du résultat de la fusion des lots n<sup>os</sup> 1 592 190 et 1 592 191. Cette clôture pourra être substituée par une haie de cèdres mature d'une hauteur équivalente;
- Cette dérogation mineure s'accompagne d'un délai de validité expirant le 31 décembre 2019. Toutefois, si le projet de construction auquel elle se rattache est entamé avant cette date, le délai de validité sera levé et cette dérogation mineure aura plein effet.

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 mai 2019

#### Résolution 2019-05-216

**PIIA-08-2019 par M. Francis Picard, mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., lots n<sup>os</sup> 1 592 190 et 1 592 191 situés au 2074, route 112 / Autorisation**

---

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n<sup>o</sup> 69 et amendements, par M. Francis Picard, mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., pour le projet de construction d'un bâtiment commercial constitué de deux (2) locaux, ainsi que l'implantation d'une marquise et de quatre (4) postes d'essence situé au 2074, route 112, dans la zone n<sup>o</sup> 203, sur les lots n<sup>os</sup> 1 592 190 et 1 592 191 du cadastre du Québec;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet PIIA-08-2019 présenté respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n<sup>o</sup> 69 et amendements;

**Considérant** que cette demande de PIIA-08-2019 s'accompagne de la dérogation mineure DM-05-2019 autorisée sous la résolution n<sup>o</sup> 2019-05-215.

**En conséquence,**

**Il est proposé par Denis Chagnon**

**Et résolu** que le Conseil municipal autorise, tel que déposé, le PIIA-08-2019 présenté par M. Francis Picard, mandataire pour la propriétaire, 8770433 Canada inc., pour le projet de construction d'un bâtiment commercial constitué de deux (2) locaux, ainsi que l'implantation d'une marquise et de quatre (4) postes d'essence situé au 2074, route 112, dans la zone n<sup>o</sup> 203, sur les lots n<sup>os</sup> 1 592 190 et 1 592 191 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

#### Résolution 2019-05-217

**PIIA-09-2019 par M<sup>me</sup> Annick Martin, mandataire pour la propriétaire 9368-4785 inc., lot n<sup>o</sup> 1 592 613 situé au 2003, route 112 / Non-autorisation**

---

**Considérant** la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n<sup>o</sup> 69 et amendements, par M<sup>me</sup> Annick Martin, mandataire pour la propriétaire 9368-4785 inc., concernant l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale sur le pylône collectif d'affichage au 2003, route 112, dans la zone n<sup>o</sup> 204, lot n<sup>o</sup> 1 592 613 du cadastre du Québec;

**Considérant** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que la couleur de fond de la nouvelle enseigne commerciale sur le pylône collectif d'affichage ne respecte pas les caractéristiques des enseignes en place sur le site visé;

**En conséquence,**

**Il est proposé par André Deschamps**

**Séance ordinaire du 14 mai 2019**

**Et résolu** que le Conseil municipal refuse, tel que déposé, le PIIA-09-2019 présenté par M<sup>me</sup> Annick Martin, mandataire pour la propriétaire 9368-4785 inc., concernant l'installation d'une nouvelle enseigne commerciale sur le pylône collectif d'affichage au 2003, route 112, dans la zone n<sup>o</sup> 204, lot n<sup>o</sup> 1 592 613 du cadastre du Québec;

Le Conseil municipal suggère au requérant de présenter une nouvelle demande au CCU en ayant soin de modifier la couleur de fond de la nouvelle enseigne, de manière à respecter les caractéristiques des enseignes en place sur le site.

Adoptée à l'unanimité

**Résolution 2019-05-218**

**Poste d'animateurs et d'accompagnateurs pour le Camp de jour Été 2019 (emplois étudiants) / Embauche**

**Il est proposé par Michel Denicourt**

**Et résolu** d'embaucher les employés saisonniers suivants pour le Camp de jour Été 2019 au taux fixé à l'échelle salariale en vigueur des emplois du Camp de jour, à savoir :

Nom	Poste
Juliane Arseneault	animatrice
Maude Barsalou	animatrice
Laurence Chartrand	animatrice
Karine Choquette	animatrice
Méridith Déragon	animatrice
Gabrielle Robichaud-Dupuis	animatrice
Alison Gagné	accompagnatrice
Daphné Girard	animatrice
Frédéric Héroux	accompagnateur
Yasmine Jarand	accompagnatrice
Heidi Laflamme	animatrice
Valérie Laflamme	animatrice
Julie-Ann Larose	accompagnatrice
Catherine Larouche	animatrice
Ariane Leclair	animatrice
Guillaume Légaré	animateur
Florence Martin	animatrice
Dalia Mihai	animatrice
Mélissa Myer	accompagnatrice
Juan Camilo Obando	animateur
Amélie Riendeau	animatrice
Naomi Robert	animatrice
Rose Bryant-Scott	animatrice
Jérôme Senay	animateur
Thomas Simard	animateur
Maude Dubois-Tremblay	animatrice
Maude Tremblay	animatrice
Roxanne Tremblay	animatrice

Adoptée à l'unanimité

Séance ordinaire du 14 mai 2019

**Résolution 2019-05-219**

**Démolition de l'Aréna – Offre de services professionnels d'ingénierie pour les travaux correctifs du garage / Octroi d'un mandat**

---

**Il est proposé par Jacques Bienvenue**

**Et résolu** d'octroyer un mandat de services professionnels d'ingénierie pour les travaux correctifs à apporter au garage adjacent à l'Aréna lors de la démolition de l'Aréna à l'ingénieur M. Michel Ménard de Saint-Césaire pour le prix de 14 000 \$ plus les taxes tel qu'il appert de son offre de service n° S19-086 datée du 3 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Période de questions**

**Levée de la séance.**

---

Guy Benjamin  
Maire

---

M<sup>e</sup> Isabelle François  
Directrice générale et greffière

**Certificat de crédits**

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2019-05-196, 2019-05-200, 2019-05-201, 2019-05-202, 2019-05-203,  
2019-05-204, 2019-05-205, 2019-05-206, 2019-05-209, 2019-05-212,  
2019-05-218, 2019-05-219.

---

Micheline Quilès  
Trésorière